



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 mars 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR

Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET

Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : ENVIRONNEMENT

Renaissance du vignoble du dijonnais – Secteur des Valendons – Parcelle de terrain – Bail emphytéotique au profit de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin

La Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain en nature de friche, libre d'occupation et dont elle n'a pas l'usage, située dans le secteur des Valendons. Cette parcelle, cadastrée section DT n°372 P, d'une superficie de l'ordre de 2 100 m², bénéficie d'un classement en zone viticole.

Dans le cadre de l'opération globale de reconquête de la vigne et de renaissance du vignoble du dijonnais, il a été souhaité procéder à la plantation d'une vigne, tout en rendant hommage à M. Pau Roca, ancien Directeur Général de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) décédé le 07 décembre 2023 alors qu'il était encore en fonctions. Il est rappelé que M. Pau Roca a notamment directement oeuvré pour l'implantation du siège de l'OIV à Dijon.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, et en cohérence avec le bail emphytéotique dont l'OIV est déjà titulaire pour les locaux 1-3 et 47 rue Monge, il est proposé de consentir pour cette parcelle un bail emphytéotique d'une durée de 50 années. Ce bail sera assorti d'une redevance annuelle de cinquante euros (50 €), conformément à l'évaluation du Domaine ci-annexée.

La mise en exploitation viticole de ce futur clos « Pau Roca », ainsi que le choix des viticulteurs seront effectués par l'OIV. Il est toutefois précisé que la vigne devra faire l'objet d'une conduite en mode biologique. Il est également précisé que des haies sont plantées en périphérie du terrain.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de consentir** un bail emphytéotique d'une durée de cinquante années au profit de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) portant sur la parcelle de terrain cadastrée section DT n°372 P d'une superficie de l'ordre de 2 100 m², située dans le secteur des Valendons ;
- **de fixer** le montant de la redevance annuelle à la somme de cinquante euros (50 €) ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ce bail emphytéotique par acte notarié ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances publiques à percevoir le produit du bail emphytéotique.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)